



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

15 juin 2022

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Olivier Delacrétaz](#) Président du Conseil communal.

L'appel nominal fait ressortir la présence de 38 conseillers et 7 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté avec sa modification.

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 11 mai.

Adopté tel que présenté.

3. Communications du bureau.

- Les dates des prochaines séances ;
 - le jeudi 15.09.22 ;
 - mercredi 12 octobre ;
 - et mercredi 7 décembre.
- Le premier membre nommé d'une commission par le bureau ou par le Conseil est chargé de convoquer, ensuite la commission s'organise. Le premier membre n'est donc pas forcément rapporteur.
- Dans les commissions permanentes, si le premier membre qui a été nommé par le Conseil n'est pas président, il doit communiquer au bureau
- Pour les commissions d'urbanisme et de recours, rappel de donner à la secrétaire les jetons de présence pour l'année en cours.
- Deux lettres de démission sont lues. Le président leur souhaite bon succès pour la suite.
 - Madame Nuria Gerber ;
 - Monsieur Frederic Ruchet
- Il est demandé à l'Entente de proposer deux nouveaux membres pour la rentrée en septembre.
- Invitation à un apéritif en fin de séance

4. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Thierry Grandchamp.

Rapport de la commission lu par [Monsieur Jean-Marc Ecuyer](#), conseiller qui demande de ne pas prendre en considération le postulat tel que présenté.

[Le président](#) rappelle la procédure. La décision se porte sur si le Conseil renvoie le postulat à la municipalité pour qu'elle fasse un rapport ou s'il l'archive.

La parole est donnée au Conseil. [Monsieur Thierry Grandchamp](#), conseiller et auteur du postulat, prend la parole pour défendre le postulat. Il appuie sur le fait qu'il est question de savoir si la municipalité peut en faire un rapport et sur l'importance du sport.



Monsieur Gilles Nagloo, conseiller, appuie la position de Monsieur Thierry Grandchamp et mentionnant que le postulat de Monsieur Grandchamp est constitué de certains éléments subjectifs, mais également objectifs. Ces éléments subjectifs cités sont ;

- Les installations ne répondent plus ou bientôt plus à court terme aux normes
- Les subventions sont possibles
- Il n'est pas demandé de mettre en place des installations, mais de demander à la municipalité de produire un rapport.
- Il rappelle que le rapport de commission parle de mesures disproportionnées, mais que la seule mesure demandée est de produire un rapport

Monsieur Jean-Marc Ecuyer, conseiller, dit que le Conseil ne peut entrer en matière pour les propositions du postulat et engendrer des coûts pour ces installations.

Monsieur Gilles Nagloo, conseiller, répond qu'à ce stade, seuls un rapport et une réflexion sont demandés à la municipalité.

Monsieur Maxime Crisinel, conseiller, dit que ce postulat est une opportunité pour notre Conseil de déterminer comment devront se traiter les postulats à l'avenir, ainsi qu'à quel degré de précision devront être rédigés ces derniers. Il conçoit qu'il est à ce stade uniquement demandé d'émettre un effort pour produire un rapport, mais que ce rapport nécessite également de déployer des efforts de la part de la municipalité, et pour être bien fait, engendrer des fonds pour faire faire des études, et qu'il ne s'agit pas seulement d'un papier à rédiger. Il pense que ce qui est demandé à la municipalité d'étudier n'est pas réaliste, et que rien n'empêche Monsieur Grandchamp ou un autre conseiller de refaire un postulat éventuellement plus ciblé.

Le président ferme la discussion et rappelle au Conseil que le vote se porte sur les conclusions de la commission, c'est-à-dire qu'un « Oui » signifie de voter pour ne PAS prendre en considération le postulat.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, conseiller, propose de procéder à un vote à bulletin secret.

La proposition étant soutenue par un cinquième des membres du Conseil présent, le vote se déroule à bulletin secret.

14 Non

21 oui

3 blancs

Les conclusions du rapport du postulat sont acceptées à la majorité, le postulat est donc refusé.

5. **Préavis No 05/22** relatif au rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes 2021. Rapport de la commission lu par Madame Line Seewer, conseillère qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Le président donne la parole à la municipalité



Monsieur Christoph Lanz, Syndic, donne son appréciation positive sur le nouveau format plus imagé du rapport de cette année, et remercie Madame Aurélie Tulot, Vice-Syndic, pour son excellent travail. Il la remercie pour son implication dans la rédaction et la finalisation du rapport de gestion ayant su reprendre au pied levé cette grande et importante tâche avec l'aide des collaboratrices et collaborateur de l'administration.

Au niveau des finances, l'année 2021, budgétée en 2020 avec un excédent de charges de 232K CHF, clôture sur un excédent de recettes de 117K CHF. Les principaux facteurs sont ;

- La baisse des entrées des impôts des personnes physiques et morales ;
- Une entrée exceptionnelle sur les impôts à succession
- Un rééquilibrage de la péréquation ;
- Une charge moins élevée que budgétée au niveau de l'ARASAPE
- Une diminution globale moins élevée des charges liées à la situation sanitaire

Les investissements réalisés en 2021 s'élèvent à 216'871 CHF hors achat de parcelles retardé de fin 2020 à début 2021, et compte une prévision budgétaire de près de 1.8M de CHF. Les grandes différences sont citées dans le rapport de gestion et ont été différées à cause du ralentissement de l'activité dû à la situation sanitaire et du changement de législature. L'ensemble des amortissements ordinaires a pu être honoré pour la somme de KCHF 612. Le résultat de 2021 a permis une attribution à un fonds de réserve pour KCHF 275 avec une marge d'autofinancement de 1 242 000 CHF contre 1 660 000 CHF en 2020.

Le président ouvre la parole au Conseil.

Madame Sara Alves, conseillère, apporte deux corrections. En page 6 il manque son nom sur la liste des conseillers communaux, et qu'en page 19 l'année est erronée.

6. Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la commission de gestion

Vœu n° 1 au sujet de la vocation de l'étang du Grand-Cercllet

Réponse acceptée.

Vœu n° 2 au sujet des panneaux ronds bleus sur les plates-bandes

Réponse acceptée.

Vœu n° 3 au sujet du désordre derrière le bâtiment de la voirie

Réponse acceptée.

Remarque n° 1 au sujet de l'excellent travail de la voirie et d'avoir fermé le passage sous-voies

Réponse acceptée.

Remarque n° 2 au sujet de la butte antibruit

Mme Sophie Robert-Nicoud explique que la butte antibruit ne remplit pas sa fonction première, n'étant pas assez haute pour la maison côté Grand Cerlet et les nouvelles maisons à venir ainsi que pour les maisons de l'autre côté des rails. Elle croit qu'une étude devrait être menée sur le bruit et les décibels autorisés

Réponse acceptée à la majorité.

Remarque n° 3 au sujet du bon entretien de la place de jeu sise Pré de la Cava

Réponse acceptée.

Remarque n° 4 au sujet de l'état de certains modules de jeu au parc

Réponse acceptée.



7. Corroboration des comptes 2021

Les conclusions du préavis n° 5/22 relatif aux comptes 2021 est accepté à l'unanimité

8. Nomination du bureau du Conseil communal de juillet 2022 à juin 2023

- | | | |
|------|--------------------------------|---|
| i. | Président | = NAGLOO, Gilles |
| ii. | 1 ^{er} Vice-président | = AHMETOVIC, Elvis |
| iii. | 2 ^e vice-président | = GRANDCHAMP, Thierry |
| iv. | 2 scrutateurs | = BERDOZ, Annick
LUMBRICI-PREITE, Monica |
| v. | 2 scrutateurs suppléants | = BORLOZ, Cédric
RUELESKI, Leonid |

9. Nomination de la commission de gestion + 2 suppléantes

- DUFRESNE, Philippe
- JANTET, Joana
- BAILIF, Isabelle
- GEOHARGI, Sophie
- ECOFFEY ; Florian
- Suppléantes : SEEWER, Line et NADON, Linda

10. Nomination de la commission des finances + 2 suppléant.e.s

- BUCHS, Raphael
- CRISINEL, Maxime
- GRANDCHAMPS, Thierry
- ARNAUD, Alexis
- ANTONIO, Cassella
- Suppléants : AEBERHARD, Marc et MARSONI, Lucette

11. Communication de la municipalité

M. Thierry Blanc, municipal, rappelle que les travaux pour le giratoire des Vernes touche à sa fin. Viendra ensuite le marquage des arrêts de bus qui seront peints, lorsque nécessaire.

Il ajoute que le chantier va commencer sur la parcelle 751 au Grand Cerlet pour y accueillir les huit villas.

12. Divers

M. Elvis Ahmetovic, Conseiller, demande à quel moment les deux membres démissionnaires doivent être remplacé.e.s sur les commissions permanentes. Le Président explique que ça ne peut être fait aujourd'hui, car ce n'est pas à l'ordre du jour.

Le président donne lecture d'un mot de remerciement pour l'année qui s'est écoulée

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h45.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE



Le Président

La Secrétaire